L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, [illegible] JUILLET 1859.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
TITRES-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. E. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 11 JUILLET.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, à l'hôtel de Ville, rue de la Commune, à midi, un terrain au faubourg St-Jean, dans le 3e district.

Revue de l'extérieur.

Nous voyons par les journaux que nous a apportés le *Vanderbilt* et qui vont jusqu'au 22 juin, qu'à cette date on s'attendait en Europe à une bataille prochaine et décisive sur les bords du Mincio. L'événement s'est accompli, dans le sens des prévisions générales, et on en connaît le résultat. C'est une victoire de plus à ajouter à celles qui ont marqué chaque étape des armées alliées en Italie. "Une lutte décisive se prépare, dit le *Nord*, du 20 juin, les armées se trouvent face à face, séparées par la petite rivière de la Chiese, et les positions stratégiques sont telles qu'une grande bataille est devenue inévitable. C'est de cette bataille que dépendra le sort de la campagne. L'armée autrichienne se trouvera bientôt acculée derrière le Mincio, et les armées alliées la suivent de près. Sans doute, de grands événemens se préparent. On s'attend généralement à une grande bataille qui se livrerait dans les plaines de Castiglione au Sud de la forteresse de Peschiera. Nous ne tarderons pas non plus à entendre parler du mouvement du 5e corps d'armée réuni aux troupes des duchés, ainsi que des opérations qui vont commencer sur le littoral adriatique. Tout porte à croire que ces mouvemens sont combinés d'après un vaste plan d'ensemble, et se produiront avec cette simultanéité foudroyante, cette rapidité et cette précision mathématique qui signalent le plan de campagne conçu par Napoléon."

Nous lisons dans l'*Indépendance belge*:

L'armée autrichienne arrivée sur les bords de la Chiese, a arrêté son mouvement de retraite et ses forces qui se sont heurtées à Palestro, Magenta et Melegnano se font face de nouveau. Une première rencontre a même déjà eu lieu entre elles; elle semble avoir eu pour résultat de déterminer les troupes impériales à ne pas attendre leurs ennemis sur la Chiese, si telle était leur intention, mais sur le Mincio même, en leur rendant difficile l'accès de cette rivière. C'est encore Garibaldi avec son avant garde qui, au dire des bulletins piémontais, aurait eu l'honneur de triompher dans ces engagemens.

S'avançant vers Lonato, près de Peschiera, il voulait construire un pont sur la Chiese, pour conserver la liberté de ses communications avec Brescia. Les Autrichiens, retranchés à Montechiari et Castenedolo, ayant envoyé des troupes dans la direction de Rezzato, où le célèbre chef de partisans avait laissé quelques uns de ses hommes pour couvrir ses mouvements, les deux partis en vinrent aux mains. Les volontaires poursuivirent les Autrichiens jusque sous Castenedolo. Là, ils furent entourés, furent obligés de rebrousser chemin et ne reprirent leurs positions qu'à l'arrivée de Garibaldi sur le champ de bataille.

La division Cialdini, envoyée du quartier général comme renfort, a occupé Rezzato, ce qui permettra à l'avant garde piémontaise de continuer ses opérations; quant aux Autrichiens, après être sortis de Castenedolo, et avoir fait sauter le pont sur la Chiese devant Montechiari, ils ont aussi évacué cette localité pour se replier sur la droite à Lonato et Peschiera, le centre à Castiglione sulle Stiviere, sur la route de Mantoue, et la gauche à Castelgoffredo, dans la même direction. Ces localités, situées sur le plateau qui sépare la vallée de la Chiese de celle du Mincio, protègent l'abord de la seconde de ces rivières et l'accès du fameux quadrilatère de Peschiera, Mantoue, Vérone et Legnano.

On estime que dans ces derniers temps il n'a pas passé moins de 80 mille hommes d'infanterie, plus de 6000 chevaux et 12 batteries d'artillerie par Montechiari. C'est donc cette armée, indépendamment des renforts envoyés d'Allemagne, que les alliés auront à vaincre avant de pouvoir aborder le siége des fameuses forteresses qui garantissent à l'Autriche la possession de la Vénétie et lui facilitent ses retours offensifs en Lombardie.

L'empereur Napoléon a fait le 15 son entrée à Brescia. Le roi Victor-Emmanuel, qui l'avait précédé dans cette ville, est allé à sa rencontre, et les souverains sont revenus à Brescia ensemble. L'enthousiasme et les sympathies qui ont éclaté sur leur passage n'ont pas été moindres qu'à Milan ou à Bergame.

On lira plus loin le rapport du maréchal Baraguey d'Hilliers sur le combat de Malegnano (Marignan). Ce rapport confirme, en les précisant et en les complétant, les détails déjà connus sur cette brillante journée. Comme on verra, les résultats en ont été désastreux pour l'ennemi, dont les pertes sont évaluées à 1,200 blessés et de 8 à 900 prisonniers. La victoire a coûté aux Français 943 hommes tués ou blessés, parmi lesquels on compte 13 officiers tués et 56 officiers blessés.

A la suite de ce rapport, le *Moniteur* publie deux tableaux contenant le relevé exact des pertes des Français dans les deux batailles de Magenta et de Marignan, d'après les états envoyés par les corps. Le tableau qui concerne l'affaire de Marignan, reproduit les chiffres déjà donnés dans le rapport dont nous venons de parler. Le 1er régiment de zouaves y figure à lui seul pour 106 hommes tués et 456 blessés. A Magenta, le total des pertes essuyées par les trois corps qui ont pris part à l'action, c'est-à-dire la garde impériale, le 2e et le 3e de corps, s'élève à 4,367 hommes tués, blessés ou disparus. Dans ce chiffre sont compris 24 officiers tués et 104 officiers blessés.

L'attitude de la Prusse commence à être appréciée avec plus de calme. Les correspondances de Paris s'appliquent à en faire ressortir le véritable caractère. Les bruits de propositions de paix, d'armistice, de congrès, reviennent de plus belle; mais ces rumeurs n'ont jusqu'à présent aucune base matérielle. Il paraît que, la médiation, pour l'imposer au besoin, la Prusse devrait être assurée du concours, ou du moins de l'appui moral, de la Russie ou de l'Angleterre. Or, rien n'est moins probable que de voir ces deux grandes puissances, d'après leurs déclarations solennelles, permettre à une troisième puissance de s'attribuer, sous prétexte de médiation armée, le rôle d'arbitre suprême des destinées de l'Europe. Il est permis de croire qu'en ce moment même des tentatives ont lieu pour renouer les négociations; mais en admettant même qu'elles fussent suivies, elles ne sauraient arrêter la marche des événemens; au point où en sont les affaires, c'est le sort des armes qui doit rendre les adversaires, vainqueur et vaincu, accessibles à des arrangements, qui, en dernier résultat, devront aboutir à rendre à l'Italie l'indépendance et la liberté.

Il est question aussi d'explications que le cabinet de Berlin se proposerait d'adresser à la France au sujet de ses intentions dans la guerre actuelle. Cette demande paraît bien superflue; Napoléon III a souvent et solennellement proclamé qu'il est venu en Italie, non pour faire des conquêtes, détrôner les princes ou imposer sa volonté, mais pour rendre l'Italie libre de toute domination étrangère, des Alpes jusqu'à l'Adriatique. C'est la mission qu'il s'est donnée. Ce résultat obtenu, les puissances rentrent dans leur droit, et le sort futur de l'Italie ne se réglera que par un accord commun entre les grandes puissances.

La Sardaigne, aussi bien que la France, s'attache, dit l'*Indépendance Belge*, à éviter officiellement toute atteinte à la neutralité et à l'intégrité des Etats de l'Eglise. Le roi Victor-Emmanuel a refusé formellement la dictature que lui offrait, au nom de la ville de Bologne, une députation de la municipalité de cette ville. De plus, tous les fonctionnaires piémontais ont reçu des ordres sévères de s'opposer à toutes les résolutions de même nature que voudraient prendre les populations des Etats pontificaux et de décliner positivement les offres qui pourraient en résulter. Une dépêche de Turin nous apprend que néanmoins les communes de la rive droite du Tibre ont proclamé la dictature du roi de Piémont.

On nous confirme, d'autre part, que la France continue à donner au Pape des assurances de plus en plus tranquillisantes et lui garantit la conservation de son territoire, à la condition toutefois qu'il accomplira les réformes indiquées dans la lettre si connue de Louis-Napoléon à M. Edgard Ney. Le cardinal Antonelli aurait, à ce propos, offert itérativement sa démission, et le Pape lui aurait répondu qu'il l'accepterait. On pensait toujours qu'il pourrait bien être remplacé par Mgr Bérard.

On lit dans la *Patrie*:

"Une nouvelle importante nous est donnée par nos correspondants de Turin:

"Le roi Victor-Emmanuel a nettement refusé la dictature que la municipalité de Bologne avait offerte, après le départ immédiat et précipité du cardinal légat. S. M. aurait tenu aux commissaires bolonais ce langage, si je suis bien informé:

"Veuillez bien, leur aurait-il dit, faire comprendre aux patriotes de Bologne que, dans les circonstances actuelles, toutes démarches, toutes résolutions inconsidérées seraient de nature à compromettre la cause de l'indépendance. Il ne faut pas que l'Europe puisse m'accuser de n'agir que par ambition personnelle, et de substituer l'absorption piémontaise à l'oppression autrichienne. Le Saint Père, le chef vénéré des fidèles, est resté à la tête de son peuple; il ne s'est pas, comme les souverains de Parme et de Toscane, démis de son autorité temporelle, que nous devons non-seulement respecter, mais soutenir; je désapprouverai donc tout acte subversif contraire à l'équité et nuisible à la noble "cause que nous servons. N'oublions pas non plus que Pie IX est un prince italien."

"Le roi Victor-Emmanuel ne se serait pas contenté de prononcer ces paroles si modérées et si sages, il aurait envoyé, nous assure-t-on, à Pie IX, un de ses aides de camp pour renouveler à S. S. l'assurance de ses sentimens respectueux et lui répéter, selon la déclaration solennelle de l'empereur des Français, que le chef de la catholicité n'avait rien à redouter des événemens, et que l'indépendance de la péninsule serait une garantie, jamais une menace, pour la neutralité et l'intégrité des Etats de l'Eglise."

Le ministre des affaires étrangères de Sardaigne vient d'adresser à ses agents à l'étranger une circulaire dans laquelle il dénonce à l'indignation des cabinets européens un acte de barbarie commis le 20 mai par les troupes du général Urban sur neuf malheureux Piémontais. Nous reproduisons plus loin cette pièce. Il ne peut y avoir qu'une voix pour réprouver l'acte qu'elle flétrit.

Une correspondance de Rome que nous trouvons dans l'*Univers* contient sur le même sujet des renseignements encore plus importans. Suivant cette correspondance, un certain nombre de Bolonais s'étant rendus en députation auprès de l'empereur Napoléon pour lui exprimer le désir d'être unis au Piémont, l'empereur leur aurait répondu: "Retournez dans votre pays, obéissez à votre souverain, et sachez que je ne suis pas venu en Italie pour amoindrir sa puissance, mais pour la faire respecter." Le correspondant de l'*Univers* parle aussi d'une députation qui devrait se rendre auprès du pape afin de déposer à ses pieds la demande d'un pardon et la promesse d'une parfaite obéissance.

Toutefois, comme on l'a vu plus haut, les dernières nouvelles de Turin nous apprennent que le mouvement dont la ville de Bologne a donné le signal continuait dans les Etats pontificaux.

Nous avons annoncé que le nouveau roi de Naples avait inauguré son avénement au trône par la proclamation d'une amnistie politique. Cette amnistie s'applique à tous les individus condamnés pour cause politique à la réclusion et au bagne en 1848 et en 1849. Toutefois les condamnés de cette catégorie ainsi graciés par le roi resteront sous la surveillance de la police.

La nouvelle de la victoire de Magenta a fourni à la population napolitaine l'occasion de faire une démonstration des plus significatives en faveur de la cause italienne. La police, qui n'a pas encore oublié ses habitudes récentes, est intervenue d'une manière aussi violente qu'illégale.

Les journaux prussiens apprécient tous à leur point de vue l'attitude que vient de prendre le cabinet de Berlin en ordonnant la mobilisation de six corps d'armée. La *Gazette prussienne* s'explique sur cette mesure. Elle commence par avancer que la mission de la Prusse étant de travailler au rétablissement de la paix, elle est obligée de prendre une attitude armée pour appuyer son intervention diplomatique. Le journal de Berlin déclare en propres termes que la Prusse se rayerait elle-même du rang des grandes puissances si elle renonçait à la part d'influence qui lui appartient dans le règlement des affaires italiennes. Il rappelle que l'Angleterre et la Russie font des armemens considérables, et il en conclut que la même obligation est imposée encore plus rigoureusement à la Prusse, beaucoup plus intéressée que ces deux puissances dans les complications actuelles. "Aujourd'hui, dit la *Gazette*, que la guerre d'Italie menace de prendre une tournure très grave pour les principes qui régissent le droit public européen et pour le maintien de l'équilibre européen, le gouvernement prussien a dû juger que le moment était venu d'intervenir pour le rétablissement de la paix." La *Gazette* ajoute, il est vrai, que la mesure prise par le gouvernement prussien est purement défensive, mais elle explique aussitôt le sens de ces termes, en disant que le but de cette mesure est de défendre l'indépendance de l'Europe, si des nouveaux arrangemens étaient pris sans l'assentiment des grandes puissances. Si le gouvernement prussien s'est cru obligé d'intervenir, ce n'est pas pour des intérêts qui lui sont étrangers ni pour soutenir la cause de l'oppression et de la violence; le maintien de sa propre influence dans les conseils européens, l'intérêt commun de l'Allemagne, la liberté, la paix de l'Europe, tels sont les vrais, les seuls motifs de son intervention. Finalement, on peut résumer les explications données par le journal semi-officiel en disant que l'intention du gouvernement prussien est d'intervenir dans le règlement de la question italienne et de concourir au rétablissement de la paix par la médiation armée.

COMPLEMENT DES NOUVELLES.

Le télégraphe nous a transmis le complément des nouvelles européennes apportées par le *Hungarian*. Voici la dépêche reçue par la presse associée:

Londres, 29 juin.—Le Prince Napoléon avec le corps qu'il commande et les douze mille soldats toscans, est entré à Parme le 25, a été reçu avec le plus grand enthousiasme par les habitants. Il exécute les marches les plus rapides pour se réunir aux troupes alliées près de Mantoue.

—On a reçu d'Alger l'avis qu'un corps d'armée de 40,000 hommes s'embarquait pour l'Adriatique.

Les Autrichiens ont coulé des vaisseaux à l'embouchure de Malamocco, à une courte distance de Venise pour empêcher le passage de l'escadre française.

Les journaux de Paris [illegible] l'idée de médiation allemande et discutent les points de la proposition soumise par le général Willisen de la part de la Prusse à l'Empereur d'Autriche.

Le *Morning Advertiser* de Londres, exprime l'opinion que Napoléon, suivant tous les avis de son oncle, a l'intention de faire une descente sur les côtes d'Irlande.

Une dépêche de Rome, dit que les villes de Ferrare, Ravenne, Forli et Ancone ont été placées sous l'autorité du pape, et que des tentatives de révolution faites en faveur de la cause de l'indépendance ont été efficacement réprimées par l'intervention des troupes pontificales.

Le correspondant viennois du *News* de Londres dit en parlant des affaires du gouvernement autrichien qu'elles ont été misérablement conduites pendant les dix dernières années; que ce sera un miracle si l'Empire d'Autriche échappe à la destruction.

Le roi de Naples a promulgué un décret qui permet à 137 réfugiés de retourner à Naples et aussi à tous les autres Siciliens qui promettront d'obéir aux lois.

Le gouvernement anglais envoie 5,000 hommes de cavalerie et d'infanterie, pour renforcer l'armée de Sir Colins Campbell dans l'Inde.

Le nouveau cable a été heureusement posé à travers la Manche entre Folkestown, Angleterre, et Boulogne, France.

LE TEMPS.—Le premier numéro de ce journal a paru hier, dimanche, et a pleinement justifié l'attente publique. M. PAUL VILLARS, le rédacteur, est toujours l'écrivain vigoureux, ferme, indépendant et consciencieux que nous avons connu. La nouvelle feuille est moralement et politiquement la continuation de l'*Orléanais*; c'est dire qu'elle va prendre du premier coup une place éminente dans la presse louisianaise. Nos vœux les plus sincères sont acquis au *Temps* et à son rédacteur.

Nous extrayons le passage suivant de l'article qui ouvre le premier numéro du *Temps*:

"On n'attend pas de nous, assurément, de longues explications sur le but de notre entreprise. Toute explication est ennuyeuse à écrire, plus ennuyeuse encore à lire. Nous épargnerons cette peine à nos lecteurs et à nous-mêmes. D'ailleurs, on sait qui nous sommes. Il ne peut y avoir de nouveau ici que le titre du journal. Ceux qui ont lu quelquefois l'*Orléanais* pendant les trois dernières années de son existence, n'ignorent pas que le journalisme ne fut jamais pour nous un moyen de spéculation industrielle, mais un moyen de discussion publique sur des sujets utiles, une œuvre de raison et d'indépendance, surtout une œuvre morale. Nous nous sommes fait une religion de pratiquer ainsi le journalisme, et nulle considération de personne ou de parti ne pourra nous en faire changer. Quant à nos opinions sur le gouvernement de l'Etat et celui de la ville, elles sont restées les mêmes. Quelques-unes ont triomphé déjà au grand avantage de la communauté entière. Nous travaillerons incessamment à la propagation et au triomphe des autres, et nous espérons le même succès. Ce succès sera en même temps celui du journal.

RAPPORT DES ENCANTEURS.

Les encanteurs de la Nouvelle-Orléans ont transmis à l'auditeur de l'Etat, conformément à la loi, le montant des ventes opérées par leur ministère et sur lequel est prélevée la commission du trésor. Le tableau suivant indique le chiffre des opérations du dernier trimestre, comprenant les mois d'avril, de mai et de juin:

N. Vignié, propriétés McDonogh	$239,417 74
N. Vignié, autres propriétés	636,712 40
C. E. Girardey & Co	405,189 06
J. Neville & Co	351,500 15
M. B. Sykes	262,561 18
Palfrey & Co	363,261 85
J. A. Beard & Co	227,776 08
J. B. Walton	225,930 [illegible]
E. Moger & Co	18[illegible],547 31
Blache & Beaumont	184,786 38
Vincent & Co	140,657 06
D. E. Morphy	118,082 68
[illegible] & E. Ferrand	114,943 64
B. Turpin	76,620 57
J. L. Carman	73,486 74
F. Fernandez	67,722 50
R. M. Montgomery	48,801 10
Benj Kendig	44,645 60
Placide J. Spear	40,[illegible] 72
A. Bouligny	36,137 00
M. Barnett, Jnr	24,312 50
E. D. Hyde	22,363 82
A. Fernandez	15,652 40
Wm Syer	14,650 00
R. Armfield	6,679 65
J. Jacobs	1,600 00
Total	$3,818,396 14
P. H. Devergès	pas de rapport
E. de St Romes	"
L. A. Levy jnr	"

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT DU GRAND JURI.—Le Grand Juri de la paroisse d'Orléans a présenté son rapport, vendredi dernier, au juge Hunt, par l'intermédiaire du foreman, M. F. A. Lumsden. Nous croyons devoir en donner un résumé.

Le juge Hunt, dit le rapport, fait preuve, dans l'exercice de ses fonctions, d'impartialité, de dignité et d'une grande fermeté jointe au degré de clémence qu'il faut parfois montrer envers les prisonniers. Aussi le nombre des crimes a-t-il diminué, les citoyens sont-ils mieux protégés. Il n'y a pas actuellement plus de douze accusés dont les noms figurent sur les dossiers. On ne peut bien apprécier cette amélioration qu'en se rappelant l'état des choses avant l'administration du juge Hunt, époque à laquelle les accusés étaient au nombre de plus de six cents et encombraient les prisons.

Le Grand Juri croit cependant devoir faire observer que le fardeau du magistrat a été quelque peu allégé par le droit que se sont arrogé les recorders dans les cas d'assaut et batterie et autres délits. En attendant que la Législature comprenne l'impérieuse nécessité d'étendre les pouvoirs des juges de paix et des recorders, il faudrait prévenir par une forte amende, toute tendance, de la part des juges d'instruction, à assumer des pouvoirs dont l'Etat ne les a pas revêtus.

Les recorders retiennent trop longtemps en prison les personnes arrêtées sous prévention de vagabondage.

Le tableau suivant des crimes, de novembre 1858 à juin 1859, est soumis au tribunal:

	Déclarés coupables.	Acquittés.
Meurtres	6	—
Homicides	4	1
Assauts avec int. de tuer	6	—
Coups de pistolet	1	—
Assauts à main armée	9	4
Assauts et batterie	48	11
Tentative de meurtre	1	1
Assauts	2	—
Port d'armes cachées	3	1
Cruauté sur les animaux	1	—
Emprisonnements sans causes	1	—
Contrefaçons	2	1
Faux	1	—
Vols	2	1
Vols avec effraction	2	—
Entrées dans des maisons afin de voler	1	—
Vols de chevaux	1	1
Larcins	48	17
Cabarets sans licences	1	1
Débit de liqueurs, etc	1	—
Délits	2	—
Recel de marchandises volées	—	1
Tentatives de viol	—	1
Détournement de fonds	—	1
Vols de chiens	—	1
	145	40

Nombre de personnes que le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre.......174

Il n'a été signalé au juri aucune violation de la loi qui a trait aux maisons de jeu et à la vente des billets de loterie.—Cette loi est une lettre morte et devrait être rappelée. Il vaudrait mieux que la Législature autorisât ce qu'elle a défendu jusqu'ici; l'Etat, la ville et les institutions charitables en profiteraient.

Le rapport flétrit la conduite de ceux qui troublent la paix aux jours d'élection et portent ainsi atteinte aux droits des citoyens.

L'attention du Conseil de ville est appelée d'une manière spéciale sur le manque d'eau qui a causé des pertes énormes aux derniers incendies. Si, comme le croit le Grand Juri, la Compagnie des Water Works ne peut fournir assez d'eau, tant pour les incendies que pour la propreté de la ville, c'est aux autorités à prendre les mesures nécessaires et faire disparaître cette double source de malheurs.

Le rapport passe en revue les différentes institutions de la Nouvelle-Orléans:

La prison de paroisse est parfaitement tenue par M. J. Frémaux. Elle renferme 224 personnes dont 195 blanches et 29 nègres et négresses. La nourriture y est saine et abondante.

La geôle de police, au coin des rues Orléans et Tremé, est en excellent état. Elle est dirigée par M. Planchard et renferme 77 personnes dont 58 hommes et 19 femmes. L'asile des aliénés, dans la même bâtisse, renfermait, lors de la visite du juri, 33 hommes et 22 femmes. On venait d'en expédier 34 pour Jackson.

Le cachot du Deuxième District fait horreur. Il est dangereux de monter par l'escalier qui conduit à la cloche d'alarme. La salle où siége le recorder ainsi que les bureaux sont en assez bon état.

Le rapport fait l'éloge de la cour du recorder Long. Les cachots, etc. sont propres.

La même remarque s'applique aux cours des recorders Summers et Adams. Il faudrait cependant y faire quelques réparations et modifications.

Le Work House ne répond plus au but dans lequel la ville l'avait fait construire. Il faudrait agrandir cet édifice, car alors les recorders ne seraient pas forcés d'envoyer les vagabonds en prison où leur entretien coûte beaucoup à l'Etat.—Les prisonniers étaient au nombre de [illegible], dont 253 hommes et 93 femmes. Le Directeur, M. Hernandez, s'acquitte de ses devoirs d'une manière satisfaisante.

Le "Boy's House of Refuge", dirigé par le Dr. H. S. Forward, renferme 95 enfans dont 65 sont tailleurs, tonneliers, cordonniers ou boulangers. La ville tire de cette institution un revenu mensuel de huit cent cinquante piastres, l'un dans l'autre.—La bâtisse est trop petite et les jeunes prisonniers peuvent s'évader trop facilement.

La "Girls House of Refuge", dirigée par Mme Stoker; le "Seamen's Home", dirigé par M. F. Rickert et renfermant 70 marins; l'Asile des Orphelins, situé dans le Quatrième District, dirigé par M. Alfred Jewis et renfermant 66 enfants—font honneur à ceux qui les administrent. Ce dernier édifice aurait besoin de réparation.

"L'Hôpital de Charité", ce modèle de nos institutions charitables, ne saurait être trop hautement recommandé à la générosité du public et de l'Etat. Le dévouement des sœurs de charité et gardes malades est admirable. Les malades sont au nombre de 542.

Les trois institutions du Troisième District continuent leur œuvre de charité. "L'Asile des orphelins catholiques de St Marie", sous la surveillance du Rev. P. F. Sheil, renferme trois cents enfants; "l'Ecole Industrielle des Sœurs de la Sainte Croix" dont la Sœur Marie de St Alphonse Rodriguez est supérieure, renferme 65 enfans. "L'Asile de Notre Dame de Bon-Secours" est confié aux dames Bienfaisantes dont Mme Barjac est présidente, renfermait, lorsque le juri l'a visité, 34 personnes dont 11 enfants. On y reçoit également les vieillards infirmes.

"L'Asile des Orphelines" est dirigé par la bonne sœur Régis. Les enfants, au nombre de trois cents, y sont heureuses. Il faudrait ajouter une aile à l'édifice et cela sans retard.

"La Maison d'Industrie de Ste Elizabeth" qui a pour surintendante la sœur Angelica, est une excellente institution; elle date de quatre à cinq ans et contient actuellement 115 petites filles.

"L'Asile de Ste-Anne" pour les femmes et les enfants, fait honneur aux personnes qui l'ont établi. Les pensionnaires sont au nombre de 60. Mme A. M. Caruthers est présidente de l'asile.

"L'Asile des Veuves et des Orphelins juifs, dirigé par Mme Depass, ne laisse rien à désirer. On y compte 56 enfants et 7 adultes.

Le "Orphans' House", 4e district, dirigé par Mme Swiler, se compose de 123 orphelins.

Une institution charitable [l'Hôtel Dieu] vient d'être ouverte, dans la rue de la Commune, entre Bertrand et Johnson, par les Sœurs de Charité auxquelles était confiée dernièrement l'infirmerie du Dr Stone.

Le Grand Jury termine son rapport en faisant un éloge mérité des Ecoles publiques de la Nouvelle-Orléans.

L'ARRESTATION D'EVANS.—On se rappelle que le watchman Henry T. Evans, qui a poignardé James Brophy, vendredi, dans la rue Vieille-Levée, fut arrêté par M. Edouard Dussumier.

Un journal de cette ville annonçait hier matin, que M. Dussumier, en livrant Evans, entendit ce dernier prononcer les paroles suivantes: "dès que je serai libre je me souviendrai de lui", (de M. D.) Deux individus qui l'avaient accompagné jusqu'au corps de garde, s'écrièrent: "oui, il le fera."

Samedi soir, pendant l'absence de M. Dussumier, deux hommes se présentèrent chez lui, et, d'un ton menaçant, avec des jurons, demandèrent à Mme D. où était son mari.

Le journal en question déclare tenir ces détails de M. Dussumier lui-même.

Les citoyens sont intéressés à savoir ce que compte faire la police du Deuxième District; si elle restera impassible ou essayera d'éclaircir cette affaire. On attend.

ENQUETE.—Une enquête a été tenue hier sur le cadavre de John Kuper, trouvé flottant dans le canal Carondelet. Verdict: noyé par accident.

Kuper était Allemand et avait 35 ans.

—Une autre enquête a été tenue sur le cadavre de John O'Neal qui s'est noyé en face du jardin McDonogh. Verdict, accident.

O'Neal est né en Irlande et avait 18 ans.

MORTE.—Antoinette, f. c. l., a déclaré hier au corps de garde du 3e district, qu'on a transporté chez elle, samedi soir à 10 heures, une blanche nommée Marie, qui était morte.

Antoinette demeure au coin des rues Laharpe et Derbigny. On a des raisons de supposer que Marie est morte d'une affection pulmonaire. Le coroner n'avait pas pratiqué la levée du corps hier soir.

ANNIVERSAIRE.—La société Bienfaisante des Jeunes Gens a célébré hier son premier anniversaire. Un magnifique cortége a parcouru les rues de la ville puis s'est rendu au lac où un repas l'attendait.

La société compte aujourd'hui 82 membres. La Législature lui a refusé une charte en disant qu'il y avait assez de sociétés de bienfaisance à la Nouvelle-Orléans, mais les Jeunes Gens sont décidés à ne pas abandonner le but qu'ils se sont proposé.

Les démocrates de Vidalia ont désigné M. E. L. JEWELL, éditeur de l'*Echo* de la Pointe-Coupée, comme candidat pour la place d'avocat de district.

PAROISSE ST JACQUES.—Le *Messager* de St Jacques nous apprend que M. EMILE [illegible], avocat de district, a donné sa démission, et que M. William C. Lawes, de la paroisse Ascension, a été nommé à sa place.

JOHN TODD, 12 et 14, rue de Chartres, vient d'opérer une nouvelle réduction dans le prix de ses excellentes marchandises. Voir aux annonces.

BLOCUS DE VENISE.

Nous trouvons dans une correspondance adressée à la *Patrie* et écrite à bord de l'escadre française qui bloque Venise, les renseignemens suivans:

"Aussitôt après sa sortie du canal de Sicile, l'escadre s'est vue forcée presqu'à chaque pas de ralentir sa marche, par la rencontre du pavillon autrichien. Chaque journée a été marquée par la prise de trois ou quatre navires remontant l'Adriatique ou venant de Trieste. Le nombre des prises s'élève en ce moment à un chiffre considérable, bricks ou trois-mâts d'une moyenne de 350 tonneaux chacun, et chargés de diverses marchandises.

"L'on peut évaluer la perte subie jusqu'ici par le commerce autrichien à plus d'un million et demi. Quatre de ces prises, chargées de charbon, venant d'Angleterre, ont été conduites en remorque jusque devant Venise par le *Napoléon* et l'*Impétueuse*, et servent en ce moment à refaire le plein de charbon des navires de la division. Leur chargement total peut monter à 2000 tonneaux.

"Une alternative constante de calme et de vents de Nord-Ouest nous a surtout favorisés pour effectuer ces prises. Tous les navires que nous avons pu apercevoir ont été amarinés, et chacun d'eux a été confié à un aspirant, qui a reçu l'ordre de le diriger sur le port de Toulon.

"Un vapeur anglais rencontré sur la côte de Dalmatie par l'*Impétueuse* nous a communiqué une dépêche télégraphique relatant un premier engagement entre les Piémontais et les Autrichiens.

"Les renseignements fournis par les prisonniers et les pilotes que nous avons sur l'escadre affirment que deux frégates à voiles autrichiennes, une corvette à vapeur, la *Santa Lucia*, et un aviso à vapeur se sont retranchés dans les eaux neutres des bouches de Cattaro, d'où l'aviso fait chaque jour une sortie de 10 milles au large. Il y a à Lissa un aviso à vapeur; à Pola deux corvettes à voiles et un aviso. Le reste des forces maritimes ennemies paraît être mouillé dans le port de Venise.

"Depuis un mois les bateaux du Lloyd ne circulent plus entre Constantinople et Trieste. La plupart de ces bateaux, ainsi qu'un très grand nombre de navires de commerce, se trouvent désarmés dans le port de Constantinople. Leurs équipages ont regagné l'Autriche par le Danube. Plusieurs d'entre eux avaient refusé, dans la prévision des hostilités, de reprendre la mer.

"L'escadre a jeté l'ancre en ce moment, à environ 7 milles de Venise, par 23 mètres de profondeur, sur fond de sable, à égale distance du rivage et du grand banc de Cortellazzo; nos dernières prises sont mouillées dans les intervalles qui séparent les vaisseaux. Le nombre de ces prises s'accroît d'heure en heure. Parmi elles est un grand trois mâts qui venait de porter des canons sur la côte de Dalmatie. Un autre navire est chargé de vin de Chypre.

"Pendant que deux vaisseaux de la division restent au mouillage, surveillant les mouvemens de la côte, le troisième à tour de rôle appareille trois jours de suite et va croiser au large sur la route de Trieste.

"Derrière la grande île de Malamocco, qui prend son nom du village qu'elle porte, et qui le donne à son tour au port militaire de Venise, nous apercevons les principales mâtures des bâtimens autrichiens. Tous les grands navires ont leurs perroquets dépassés. Nous distinguons un vaisseau, plusieurs corvettes, avisos et trois frégates, dont deux ont allumé leurs feux, dans la journée du 18, pour venir s'embosser à l'entrée du port de Malamocco, sous la protection des forts Alberoni au nord et San-Pietro au sud.

"Du pied du fort Alberoni s'étend une jetée qui resserre l'entrée de Malamocco dans la direction du fort San Pietro. De ce dernier fort, en arrière de la jetée, se prolonge, parallèlement à elle, une estacade. C'est derrière cette estacade que sont rangés de front les frégates et le vaisseau qui s'appuie sur le fort de San Pietro.

"Chaque jour nous voyons sortir à quelque distance en avant de la jetée une corvette à roues d'une marche supérieure. Elle vient surveiller la position de l'escadre, qui se rapproche de plus en plus du rivage. Aujourd'hui nous n'en sommes éloignés que de quatre milles. Le vaisseau amiral a poussé, dans la journée du 19, une reconnaissance tout le long de la côte ennemie jusqu'à portée du canon. Le fort Alberoni a tiré sur lui sans l'atteindre.

"Un navire anglais, qui sortait du port de Venise le 21, nous disait que la population n'attendait qu'un signal pour se révolter, que les vivres étaient devenus très chers dans la ville, et que l'on répandait le bruit de grandes victoires remportées par les Autrichiens, mais que la population, disait-il, n'y croyait point."

Rapport à l'Empereur SUR LE COMBAT DE MALEGNANO (MARIGNAN.)

Malegnano, le 10 juin 1859.

Sire,

Votre Majesté m'a donné l'ordre, hier, de me porter avec le 1er corps sur la route de Lodi, de chasser l'ennemi de San Juliano et de Malegnano, en me prévenant que, pour cette opération, elle m'adjoignait le 2e corps commandé par le maréchal de MacMahon.

Je me suis porté immédiatement à San Donato pour m'entendre avec le maréchal, et nous sommes convenus qu'il attaquerait avec sa 1re division San Juliano; qu'après en avoir dépossédé l'ennemi, il se dirigerait sur Carpianello pour passer le Lombro, dont les abords sont très-difficiles, et que de là il se dirigerait sur Mediglia.

La 2e division devait prendre, à San-Martino, la route qui, par Trivulzi et Casanova, la conduisait à Bettola et se dirigerait sur la gauche de Mediglia, de manière à tourner la position de Malegnano.

Il fut convenu que le 1er corps se dirigerait tout entier sur la grande route de Malegnano, enverrait à droite, au point indiqué sur la carte "Betolma", la première division, qui, passant par Civesio, Viboldone, irait à Mezzano, établirait sur ce point une batterie de 12 pièces pour battre Pedriano d'abord, et plus tard le cimetière de Malegnano où l'ennemi était retranché et où il avait établi de fortes batteries;

Que la 2e division du 1er corps, après avoir quitté San-Juliano, se porterait sur San-Brera à [illegible] y établirait également une batterie de 12 pièces pour battre le cimetière et enfiler la route de Malegnano à Lodi;

Qu'enfin la 3e division du même corps se dirigerait directement sur Malegnano et enlèverait la ville, concurremment avec les 1re et 2e divisions, dès que le feu de notre artillerie y aurait jeté du désordre.

La 1re division, laissant Malegnano sur sa gauche, eut ordre de se porter sur Cerro, la 2e et la 3e sur Sordio, où elles devaient se mettre en rapport avec le 2e corps, qui, par Dresano et Casalmajocco, s'y dirigerait également.

Pour que ces combinaisons pussent avoir un plein succès, il fallait que le temps ne manquât pas à leur développement, et, en me prescrivant d'opérer le jour même de mon départ de San Pietro l'Olmo, Votre Majesté [illegible] que la tête de la 3me division du 1er corps ne put entrer en ligne qu'à trois heures et demie. La route était embarrassée par les convois des 2me et 4me corps. Cependant, à deux heures et demie, je donnai l'ordre au maréchal de MacMahon de marcher sur San-Juliano: il n'y trouva pas l'ennemi, passa le Lombro à gué, quoiqu'un pont fut indiqué sur la carte, à Carpianello, et continua son mouvement sur Mediglia.

A 5 1/2 heures, la 3me division du 1er corps arriva à environ 1,200 mètres de Malegnano, occupé par l'ennemi, qui avait élevé une barricade à environ 500 mètres en avant sur la route, et avait établi des batteries à l'entrée même de la ville, derrière une coupure, à hauteur des premières maisons. J'ordonnai au général Bazaine de disposer sa division pour l'attaque; un bataillon de zouaves fut jeté en avant et sur les flancs en tirailleurs.

L'ennemi nous accueillit par une canonnade qui pouvait devenir dangereuse, parce que ses boulets enfilaient la route sur laquelle nous devions marcher en colonne. Notre artillerie répondit avec succès à celle des Autrichiens, et le général Forgeot, avec deux batteries et les tirailleurs de la 1re division à Mezzano, appuya sur notre droite l'attaque que nous allions faire. Je fis mettre les sacs à terre et lancer au pas de course sur la batterie ennemie le 2me bataillon de zouaves, suivi par toute la 1re brigade. Les Autrichiens avaient garni d'une nuée de tirailleurs les premières maisons de la ville, la coupure de la route et le cimetière, et cependant ils ne purent résister à l'élan de notre attaque, battirent en retraite à droite et à gauche, firent une vigoureuse résistance dans les rues, au château, derrière les haies et les murs des jardins, et furent complètement chassés de la ville à 9 heures du soir.

La 2me division, à son arrivée près de Malegnano, prit à gauche de la 3me, suivit la rivière et prit ou tua les ennemis que nous avions déjà chassés du haut de la ville et dépassés. Le maréchal de MacMahon put même envoyer aux Autrichiens des balles et des boulets sur la route de Lodi: il s'était porté, au bruit de notre fusillade, à Colognio.

La résistance de l'ennemi a été vigoureuse. On s'est plusieurs fois abordé à la baïonnette: dans l'un des retours offensifs des Autrichiens, l'aigle du 33me, un instant en péril, a été bravement défendue.

Les pertes de l'ennemi sont considérables: les rues et les terrains avoisinant la ville étaient jonchés de leurs morts: 1,200 blessés autrichiens ont été portés à nos ambulances; nous avons fait de 8 à 900 prisonniers et pris une pièce de canon. Nos pertes s'élèvent à 943 hommes tués ou blessés; mais, comme dans tous les engagements précédents, les officiers ont été frappés dans une large proportion: le général Bazaine et le général Goze ont été contusionnés; le colonel du 1er zouaves a été tué; le colonel et le lieutenant-colonel du 33me ont été blessés; il y a eu tout 13 officiers tués et 56 blessés.

J'ai l'honneur d'envoyer à l'empereur, avec l'état de ces pertes, les propositions faites par les généraux de division approuvées par moi. Je le prie d'y avoir égard et de traiter le 1er corps avec sa bienveillance habituelle.

Je lui recommanderai particulièrement le colonel Anselme, mon chef d'état-major, proposé pour le grade de général de brigade; le commandant Foy, dont le cheval a été blessé, et qui est proposé pour lieutenant-colonel; le commandant Melin, proposé pour officier de la Légion d'honneur; le capitaine de [illegible], pour lequel j'ai demandé déjà de l'avancement, et M. Franchetti, sous-officier au 1er chasseurs d'Afrique, mon porte-guidon, qui a été blessé à mes côtés.

Je suis avec respect,
De Votre Majesté
Sire,
Le très-humble et très-fidèle sujet,
Le maréchal,
BARAGUEY-D'HILLIERS.

LA CAUSE DES ALLIÉS A NAPLES.

On écrit de Naples, sous la date du 8 juin:

Hier soir, pour célébrer la victoire de Magenta, qui a été un coup de foudre pour notre parti rétrograde et autrichien, M. le comte de Gropello, chargé d'affaires de Piémont, M. Fasciotti, consul de Sardaigne, et M. Boulange-Bodin, consul de France, ont entouré les armes de Piémont et de France de magnifiques illuminations en l'honneur des armées alliées.

Tout ce qui pense, tout ce qui croit, tout ce qui espère en un avenir meilleur pour notre pays, c'est-à-dire l'élite de toutes les classes de la société, a voulu s'associer à une démonstration qui avait pour but d'honorer la cause, sacrée aujourd'hui, de l'indépendance italienne.

Dès huit heures du soir, une promenade patriotique a commencé à [illegible], où habite le consul de France, pour se continuer jusqu'au milieu de la Riviera di Chiaja, où résident le consul et le chargé d'affaires de Piémont; de nombreux équipages circulaient sur les lieux, et une foule considérable (évaluée à plus de 7,000 personnes dans le rapport officiel), mais très paisible, stationnait en face du palais des représentants de la France et de la Sardaigne.

Aux cris de Vive l'Italie! vive l'indépendance! poussés avec une énergie et un enthousiasme extraordinaires, malgré une tentative avortée de contre-démonstration, se mêlaient ceux de: Vive Victor-Emmanuel! vive l'empereur! vivent les libérateurs de l'Italie! En passant devant l'hôtel de M. Martini, quelques cris de: A bas l'Autriche! se sont fait entendre.

Les personnes les plus honorables ont pris part à cette manifestation. On y pouvait remarquer un grand nombre d'officiers napolitains, principalement de la marine et de l'artillerie, quelques prêtres et moines faisant partie du clergé le plus éclairé et l'élite de la noblesse.

Cette imposante et patriotique démonstration ne s'est toutefois pas terminée sans trouble. Une collision amenée par l'intervention malencontreuse de la police, a eu des résultats déplorables. On parle de plusieurs blessés, dont quelques-uns grièvement. Il y a eu aussi de nombreuses arrestations. Cependant tout le monde est d'accord pour dire que la foule s'est dispersée sans résistance, et n'a rien fait qui dépassât les limites de la légalité.

ATROCITÉS AUTRICHIENNES.

CIRCULAIRE DE M. DE CAVOUR.

Nous publions la circulaire suivante, adressée par le comte de Cavour aux légations sardes. Elle dénonce un fait dont l'atrocité n'a pas besoin de commentaires, et qui vient donner raison à la flétrissure dont l'opinion publique a frappé la conduite des Autrichiens dans les pays qu'ils ont occupés.

12 juin 1859.

Monsieur,

Par une dépêche circulaire précédente, j'ai eu l'honneur de faire connaître aux légations de Sa Majesté les actes de spoliation auxquels l'armée autrichienne se livrait dans les provinces sardes qu'elle avait occupées. Je dois maintenant vous informer qu'une enquête judiciaire a été ordonnée par le gouvernement à ce sujet. Elle prouvera que l'Autriche a brutalement violé les lois de la guerre, et que la conduite de ses troupes n'est pas celle qui distingue les nations civilisées. Les résultats de cette enquête seront en leur temps communiqués aux légations. Mais il y a aujourd'hui un fait qui vient d'être légalement constaté par l'autorité judiciaire, et que je dois signaler à l'indignation des cabinets de l'Europe entière. Publié par la presse, il ne serait peut-être pas cru; le gouvernement doit le faire connaître lui-même et en garantir l'exacte vérité.

Le 20 mai, le jour même de la bataille de Montebello, vers les 11 heures du matin, les troupes autrichiennes étaient campées sur les hauteurs de Torricella, petite commune de la province de Voghera. Une patrouille, après avoir arrêté l'huissier du tribunal qu'elle avait rencontré sur son chemin, et l'avoir forcé à lui servir de guide, entra dans le village et pénétra dans la maison des fermiers Cignoli. Là, après une perquisition minutieuse dans toutes les parties de l'habitation, ordre fut donné par les soldats à tous les membres de la famille Cignoli, ainsi qu'à quelques autres individus qui se trouvaient par hasard dans la cour de la ferme, de les suivre.

La perquisition avait fait découvrir dans la maison une petite bague en cuivre, contenant une quantité minime de petit plomb de chasse.

Les personnes arrêtées étaient au nombre de neuf, savoir:

Cignoli [Pierre], âgé de 60 ans.
Cignoli [Antoine], 30 ans.
Cignoli [Jérôme], 35 ans.
Cignoli [Charles], 19 ans.
Cignoli [Barthélemy], 17 ans.
Setti [Antoine], 26 ans.
Riccardi [Gaspard], 6 ans.
San Pellegrin, Hermégilde, 14 ans.
Achille [Louis], 16 ans.

Il y avait ainsi un vieillard de 60 ans, et un enfant de 14 ans.

La patrouille les conduisit devant le commandant autrichien qui se trouvait sur la grand'route, à cheval, au milieu de ses troupes.

Après avoir échangé quelques mots en allemand avec les soldats qui amenaient ces prisonniers, le commandant dit à l'huissier qu'il était libre de rester à sa place; quant aux neuf malheureux paysans, ils ne savaient où leurs bourreaux les conduisaient, tremblants de tous leurs membres, ils descendirent dans un sentier qui longeait la ferme. Le commandant donna à un peloton, rangé sur le chemin, le signal de faire feu.

Huit de ces malheureux tombèrent raides morts; le sieur Cignoli, horriblement blessé, ne donnait plus signe de vie. Les troupes autrichiennes se remirent en marche, et le commandant, se tournant vers l'huissier, dit qu'il pouvait s'en aller, et afin qu'il ne lui arrivât pas d'être repris par les troupes qui étaient encore dans les environs, il lui donna un billet qu'il devait présenter, le cas échéant, et qui lui servirait de sauf-conduit. Ce billet était une carte de visite qui portait le nom d'un officier, *Feldmarschall-lieutenant Urban*. Cette carte figure au dossier de l'enquête.

Quelque temps après, les habitants se rendirent près de l'endroit où cette épouvantable boucherie avait eu lieu. Le vieux Cignoli, qui avait repris connaissance, fut transporté à l'hôpital de Voghera, où il mourut deux jours après.

Des énormités pareilles n'ont pas besoin de commentaires. C'est là un assassinat aussi lâche qu'atroce, dont on ne pourrait tout au plus trouver des exemples parmi les barbares et les sauvages.

Vous êtes prié, Monsieur, de donner communication de cette dépêche au ministre des affaires étrangères du gouvernement près duquel vous êtes accrédité, et je vous prie en même temps d'agréer, etc.

LETTRE D'UN SOLDAT.

Voici une lettre écrite par un soldat du 3e grenadiers de la Garde. Nous lui laissons son cachet:

Milan, 9 juin, 4 heures du soir.

Mon vieux camarade, que n'étais-tu là! tu aurais vu un beau tableau. Je veux parler de la bataille du 4 juin. Ce jour là la compagnie descendait de grand' garde de Trecate, à deux heures du Tessin. Nous partîmes à sept heures du matin, et à dix heures, nous étions de l'autre côté du fleuve.—Après cinq minutes de repos, nous avançâmes, et dix minutes après, on fut déployé en tirailleurs. Nous avions fait à peu près deux kilomètres. A ce moment là, l'épis du chef au commandant Ménard: "Ah! bien oui, les Autrichiens nous ne les joindrons pas aujourd'hui, ils sont à plus de dix lieues d'ici." Mon vieux! il n'avait pas lâché la dernière syllabe, qu'un coup de canon parti d'une redoute occupée par les Autrichiens, lui donnait un démenti formel. Après le boulet les balles et les fusées suivirent. Le général Wimpffen accourt et dit à notre colonel: Colonel, enlevez-moi cette position avec votre régiment.—Nous marchames aussitôt en avant: mais lorsque les Autrichiens nous virent à bonne portée, les boulets, les balles et les fusées se mirent à pleuvoir sur nous comme la grêle, et cinq à six de ces fusées arrivèrent en sifflant comme des serpens au milieu de notre bataillon. Quelques grenadiers se baissèrent pour les éviter; mais le colonel, en les voyant, s'écria: "Qu'est-ce que c'est que ça, grenadiers!!! Oh! alors, mon vieil ami, les grenadiers relevèrent la tête, et répondirent au colonel par le cri de "Vive l'Empereur!" et à la baïonnette". Quelques instants après, la redoute était prise et l'ennemi fuyait.

Cependant, les Autrichiens nous voyant peu nombreux, revinrent à la charge. Trois fois ils nous attaquèrent et trois fois ils furent repoussés. Enfin, nous allions être *ratiboisés*, quand les zouaves de la garde arrivèrent, puis d'autres corps. Mais l'Autrichien, de son côté, fit avancer de Milan des forces considérables, tandis que, du nôtre, Canrobert et d'autres encore arrivaient, de façon qu'à sept heures du soir deux cent mille hommes environ se trouvaient aux prises. Enfin, cela dura jusqu'à dix heures du soir, et l'ennemi perdit la bataille.

En montant à l'assaut, nous perdîmes beaucoup de monde; mais c'est égal, le 3e grenadiers s'est crânement battu; j'ai été [illegible] même, et le colonel Metman n'a pas froid aux yeux, je t'en réponds. On parle beaucoup de nous dans l'armée, et quand on nous voit:—De quel régiment de grenadiers êtes-vous?—Du 3e.—Ah! ah!—, répond-on, vous avez été rudement étrillés.—Nous avons été complimentés de tout le monde. Canrobert nous dit:—Comment, c'est le 3e grenadiers qui a enlevé cette redoute? Honneur au 3e grenadiers!

En arrivant à Milan, nous avons été couverts de fleurs, de bonbons, de vivats et de tout le tremblement par la population. Les jeunes filles nous baisaient les mains; cela m'allait assez.

Ton ami dévoué, L.....,
Soldat au 3e grenadiers de la garde, à Milan. (Armée d'Italie).

P. S. Bonjour aux camarades. Le futur à Lisa, le vieux Stanislas, le tambour, a été tué. Adieu le mariage!

F.... a encloué un canon. Il est porté pour la *croix*.

LOMBARDO-VÉNÉTIE.

Cassano d'Adda, quartier général de l'armée, 13 juin.

Depuis la bataille de Magenta et le combat de Malegnano, nous ne faisons qu'assister de loin à la retraite de l'ennemi, retraite si précipitée qu'elle pourrait prendre le nom de déroute.

Nous venons de recevoir ici des renseignements sur les évacuations successives des villes occupées par les Autrichiens, comme Plaisance, Pavie, Crémone, et je crois utile de vous les communiquer, car elles démontrent la perturbation qu'ont jetée dans l'armée ennemie la grande victoire de Magenta et le combat aussi fort important de Malegnano.

Un de mes amis se trouvait vendredi, 10 juin, à trois milles de Plaisance, lorsqu'il entendit, à 3 heures de l'après midi, un fracas épouvantable qui annonçait la destruction par la mine des [illegible] de la Trébia. [illegible] des détachements [illegible] et il remarquait que deux arches du pont-aqueduc avaient sauté. Ainsi des fortifications avaient été anéanties; les gigantesques travaux, qui avaient coûté tant d'argent et tant de sacrifices à la population ont été mis en ruines en un moment.

Les munitions, les poudres, les canons furent précipités dans le fleuve. Les provisions de bouche furent jetées ou vendues à vil prix. Une grande quantité de bagages fut abandonnée au premier occupant. Les paysans qui avaient travaillé aux fortifications furent de circonvallation, et qui étaient en train de construire un camp retranché dans l'enceinte duquel entrait le cimetière, réduit à un [illegible] de misérables, durent la chance de recevoir gratuitement un grand sac de farine.

Les fortins de l'autre rive du Pô furent également détruits par la mine, et le pont de barques sur le fleuve fut brûlé. A peine les Autrichiens avaient-ils évacué Plaisance, et bien qu'ils fussent encore à proximité de la ville, que les drapeaux tricolores commençaient à apparaître de toutes parts. Les cloches sonnèrent à toute volée durant tout un jour de fête, et au milieu de la joie de toute la population la souveraineté de Victor-Emmanuel fut acclamée.

Le ma cité d'ici la force publique fut organisée, et un grand nombre de gardes nationaux se trouvèrent [illegible] l'ordre.

C'est d'une manière [illegible] expéditive que les A[illegible] Pizzighettone, petite [illegible] sur l'Adda, territoire [illegible] par laquelle passèrent les 8, 10, 11 et 12 toutes les troupes provenant de Pi[illegible], et marchant par la grand'route de [illegible] et de Pavie dans la direction de Mantoue.

La petite forteresse de Pizzighettone fut évacuée dans la soirée du 11. L'Adda est traversée par un pont de bois d'un travail remarquable, qui a été restauré et reconstruit dans ces derniers temps. Ce pont a été brûlé; l'incendie a duré plus de 40 heures. Non contents de cela, et de jeter dans le fleuve, selon leur ordinaire, leurs provisions et leurs canons, les Autrichiens ont signalé leur départ par un acte de vandalisme qui a peu de précédents dans l'histoire. Avant de se retirer, ils ont opéré dans les communes environnantes de fortes réquisitions de vivres, qu'ils ont ensuite noyés dans les eaux de la rivière. D'énormes quantités de farine, de vin, de viande, de riz et de pain ont été ainsi détruites.

Par contre, et dans un but qu'il est difficile de s'expliquer, ils ont ouvert leurs magasins de vivres, et ont invité la population à les mettre au pillage. Etait-ce dans le but de provoquer des conflits et une démoralisation générale? En vérité, on ne sait que croire.

Sur tout le trajet qu'ils ont parcouru ils ont renversé les poteaux du télégraphe, défoncé les barques, ruiné les ponts et opéré mille autres dévastations.

Pavie a été évacuée le 9 en toute hâte, et déjà les habitans s'abandonnaient à la joie et arboraient le drapeau tricolore, lorsque, deux jours après, le gros de l'armée autrichienne, se retirant après la défaite de Malegnano et suivant la route de Pavie à Belgiojoso, [illegible], Pasteriengo et Crémone, détacha sur Pavie un corps de 4000 hommes qui leva de fortes réquisitions sur la ville et en fit fermer toutes les portes; mais les dernières réquisitions n'étaient pas encore livrées, qu'un ordre subit forçait les Autrichiens à partir brusquement. Ils se retirèrent, emmenant trois otages qui reçurent 25 coups de bâton et furent mis en liberté après une marche de quelques milles. Parmi ces derniers était un marchand de tabac qui avait effacé sur son enseigne l'aigle autrichienne.

Les Autrichiens ont en outre signalé cette retraite par des actes de violence qui laisseront de tristes souvenirs dans le cœur des malheureuses populations qui se sont trouvées sur leur passage. Toutes les troupes autrichiennes ont traversé Crémone jusqu'au 12, et cette ville a dû leur fournir des vivres de toute sorte pour plus d'un demi-million en peu de jours. Le 12, la ville fut évacuée, et aussitôt le drapeau tricolore fut arboré et la souveraineté de Victor-Emmanuel proclamée.

Des lettres arrivées au camp annoncent également l'évacuation de Bologne et la proclamation du roi de Sardaigne par les habitans. Ainsi, de tous côtés, de Parme, de Plaisance, de Modène, des Romagnes, de la Lombardie, arrivent de nouveaux témoignages de concorde et d'union nationales, de sympathie et de confiance dans le loyal et valeureux Victor-Emmanuel.

Décédée hier matin, à la Baie St-Louis, à l'âge de 5 ans, EMMA JACQUET. L'enterrement aura lieu ce matin à 10 heures. Les parens, ainsi que les amis de la famille Jacquet, sont priés d'assister au convoi, qui partira du No 402, rue des Magasins.

Décédée hier soir, à 9 heures, à l'âge de sept ans, AMÉLIA CRÉVON, fille de Mme Vve Edouard Crévon. Les amis et connaissances de sa mère et de son frère, Edouard Crévon, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de la demeure de sa mère, rue Villeré, entre Dumaine et St-Philippe.

Marié, le 6 du courant, à la Cathédrale St Louis, par le Rév. [illegible], curé, M. VICTOR CHOPPIN, de la paroisse St Jacques, à Mlle LOUISE BOZONNIER, de cette ville.

Nous croyons pouvoir dire QU'AUCUN REMÈDE POUR LA MALADIE DE FOIE n'a mérité autant que les célèbres Pilules du Dr. McLane, préparées par Fleming Bros, à Pittsburg, Pa., la réputation qui leur a été faite.
New-York, 28 janvier 1858.
Je certifie que j'avais une maladie de foie depuis [illegible] Pilules du Dr. McLane, préparées par Fleming Bros, m'ont entièrement guéri.
MARIA EVANS, No 86 Lewis street.
Que les acheteurs aient soin de demander les PILULES DU Dr McLANE, fabriquées par FLEMING Bro., de PITTSBURGH, Pa. [illegible]
FLEMING BROS. SCOVIL & MEAD, Agents, 111 et 113, rue de Chartres.
11juil—6

SAUVEZ VOS JARDINS. M. E. Lyon, chimiste français, a découvert une plante [illegible] une poudre qui [illegible] les insectes [illegible]
BARNES & PARK, New-York.

Les maladies héréditaires [illegible] H. BARROW, No 161, Prince Street, New-York.—Prix, 25 cts. On l'envoie partout. 12 juin—1m

SAUCISSONS, etc.—6 caisses de Bologne. 4 barils de Smyrne [illegible] 10 barils raisins [illegible], à vendre par LANATA FRÈRES, 9 et 11 rue Jefferson.

HUILES, etc.—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

4000 [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

EPICERIES, etc.—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

CONSERVES [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

MAISON E. GUITTARD, ENCOIGNURE ROYALE ET STE ANNE. FIN DE SAISON. GRAND RABAIS!!! [illegible]

Consulat de Russie. PENDANT mon absence temporaire de la ville, M. Léonce Gaugé gérera les affaires du consulat, No 38, rue Carondelet. EMILE JOHNS, le Consul.

PHARMACIE FRANCO-ITALIENNE. POMMADE VÉGÉTALE ANTIPELLICULAIRE. [illegible] JACA MEJIOANA [illegible] SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF [illegible] F. BENTA, pharmacien [illegible]

$10 de Récompense. PERDU, dans un des omnibus des rues Esplanade et Dauphine [illegible]

ON DEMANDE de suite une dame de vente [illegible] F. GUERIN, No 100, rue du Canal [illegible]

CHANDELLES—300 caisses [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co., 16, Tchoupitoulas.

PORC [illegible] rue Vieille-Levée.

ATTENTION. *Beauterrain fixe à la rue Broad, à vendre par le shérif.* [illegible]

JOHN TODD, 12 et 14, rue de Chartres, 12 et 14. OFFRIRA, A PARTIR D'AUJOURD'HUI, un Magnifique stock de marchandises nouvelles A UNE NOUVELLE REDUCTION. On trouvera parmi ces articles [illegible] Véritables dentelles [illegible] DENTELLES [illegible] [illegible] 11 juillet—1m

Société d'une [illegible]. L'ASSEMBLÉE régulière [illegible] lundi soir, 11 du courant, à 7 heures du soir. Par ordre du président, A. FABRE. A. MONNIER, secrétaire. 11 juillet—1t

Institution Chapperon. QUELQUES personnes ont informé en plaisantant [illegible] Madame Chapperon devait quitter l'Etat, pour se rendre au Texas [illegible] CES BRUITS SONT FAUX [illegible] J. CHAPPERON. 11 juill—3

Dissolution de Société. LA Société établie en cette ville, entre Jean Langlès et V. V. L. Favre, sous la raison de Langlès & Co, a été dissoute par acte au rapport de J. Lisbony, notaire [illegible] V. V. L. FAVRE. 11 juill—3 f au 10j

Avis. PAR acte passé devant MM. A. Boudousquié et Neville Soulé, notaires publics, M. AUGUSTE [illegible] EDOUARD BUCOURJEAU. 11 juil—3f

BAY WATER. REÇU directement de l'île de Thomas [illegible] G. COTTRAUX & Co, 36, Chartres.

AVIS. UN Jeune homme d'une quinzaine d'années, parlant anglais et français, trouvera un emploi permanent. S'adresser au magasin de chapellerie encoignure Baronne et Gravier [illegible]

AVIS. CONFORMÉMENT à la loi, [illegible] par la Législature de 1859 [illegible] FRIEDBERG & BEIN. 11juil—1m

PERDU. LE 8 de [illegible] rue Bourbon [illegible] dentelle noire [illegible]

VINAIGRE supérieur—50 barils vinaigre français, à vendre par S. D. GRATIAA & Co, No 20 rue Decatur

BOUCHONS—50 balles [illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 20 rue Decatur

TRUFFES du Périgord—[illegible] S. D. GRATIAA & Co, No 20 rue Decatur

PATES [illegible] S. D. GRATIAA & Co. No 20 rue Decatur

Procédé à sucre de Stewart. [illegible] Wm B. STEWART.

HOTEL D'EUROPE. A BILOXI. LE soussigné a l'honneur d'informer le public [illegible] F. FLAINE.

Bons sucres—Sucre à bon marché—Une variété de sucres. J'AI acheté sur la Levée, en boucauts, de MM. A. Tiphaine & Co [illegible] WALTER MORTON, No 8, rue Perdido.

PERDU. UNE BAGUE ornée d'un diamant, a été perdue jeudi soir [illegible] Esplanade [illegible]

BEURRE de Goshen—[illegible] JOS H & I N MARKS, 43, 45 et 47 Nile Levée.

CHAMPAGNE—Cabinet, de Ruinart, Verzenay, Bouzy Royale, [illegible] JOS H & I N MARKS, 43, 45 et 47 Nile Levée.

ANCHOIS en boîtes [illegible] JOS H & I N MARKS, 43, 45 et 47 Nile Levée.

CHANDELLES [illegible] JOS H & I N MARKS, Nos 43, 45 et 47 Nile Levée.

SUCRE [illegible] JOS H & I N MARKS.

OIGNONS [illegible] A. GUIPARD & CO, 24, Poydras.

FRÈRES MAUDUIT DE PEABODY. M. REYNOLDS [illegible] WALTER MORTON, No 8, rue Perdido.

AVIS. JE me suis associé, depuis le 15 juin dernier, [illegible] ALFRED KEARNEY.

Peinturerie. J. BOUTEMPS [illegible]

QUININE [illegible] B J HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas.

EN débarquement [illegible] LOUIS F. MAXENT, 25, rue Toulouse.

MADERE [illegible]

SUCRE [illegible] DUNTZE & Co.

HUILE [illegible] DUNTZE & Co.

POUR MARSEILLE. Le magnifique navire clipper MAVERICK, capt. Ellis, partira pour Marseille vers le 25 courant. Pour passage (belles chambres bien aérées) s'adresser à bord, au [illegible], ou au [illegible] Wm J. DEWEY & Co, No 36 et 38, rue Gravier.

POUR PORT-AU-PRINCE.—Bay [illegible] CARRIE SANFORD [illegible] GOLDSBOROUGH & LESPARRE, 76, rue du Camp, ou à L. CORDIAN & Co, 73, rue de la Vieille Levée.

PAUL E. THEARD, AVOCAT, No 36, rue Royale.

AVIS. A PARTIR d'aujourd'hui, M. CHARLES ARROYO a notre procuration générale. DUPUIS & DERVEZ. Nlle-Orléans, 2 juillet 1859. 6 jul—1m

PHARMACIE P. GAUDIN, *Rue St Pierre, entre Royale et Chartres*, NOUVELLE-ORLEANS. M. P. GAUDIN, PHARMACIEN-CHIMISTE, vient de se rendre acquéreur de la Pharmacie [illegible] on trouvera dans la Pharmacie GAUDIN tous les remèdes patentés et un choix d'articles de toilette. 6 juillet—12

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE *de la Nouvelle-Orléans.* AVIS est par le présent donné, conformément à l'article quatre de la Charte de cette Compagnie [illegible] LOUIS BARNETT, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans. AVIS est donné que [illegible] JULES DOLBONDE, secrétaire. Nlle-Orléans, 1er juillet 1859. 1er juil—11

AVIS. Aux planteurs sucriers. *SYSTEME DU COLONEL STEWART* Nouvel appareil pour la clarification et la défécation du jus de canne. [illegible] P. L. BERNARD.

AVIS. Fabrique d'eau de Seltz, *Rue St-Claude, No 236.* [illegible] JU. COMMUNY.

A vendre à grand Rabais. POUR CAUSE DE LIQUIDATION—Le contenu d'un magasin de FERBLANTERIE [illegible] J. LASALLE.

REÇU en consignation, par les soussignés [illegible] TABAC DE VUELTA ABAJO [illegible] GUMA & MASICH, No 66 rue Tchoupitoulas.

A LOUER. Une belle maison à trois étages [illegible] J. C. SCHMIDT, horloger, Rue Royale, No 178, entre Ste Anne et Orléans.

Conservez vos dents. J. A. CARADAVANT, chirurgien dentiste, successeur de J. T. Beauregard, 162, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse [illegible]

A vendre en magasin. 200 barriques VIN ROUGE ordinaire [illegible] A. VERNEUIL, rue Ste Anne 56, entre Royale et Chartres.

PAR acte passé devant Theo. Guyol, notaire public, M. J. J. KERR est chargé de notre procuration. Ed. LOCQUET & Co.

A VENDRE. Une goelette [illegible] A. VITAL, No 167, Vieille Levée.

$100 de récompense. Cent piastres de récompense seront allouées pour l'arrestation du nègre Arthur [illegible] JEAN T. DE EGANA.

Chaudières sucrières à sucre [illegible]

EN débarquement du navire Uruguay, arrivé de Marseille [illegible] J. M. CUBIMIN.

VIN ROUGE—[illegible] FREAU & COUTURIE.

VIN BLANC—[illegible] FREAU & COUTURIE.

EN débarquement du navire Arténia, venant de Bordeaux [illegible] E. DECHAMPS, 20 rue St Louis.

FARINE [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

Infirmerie de la rue du Cirque, *NOUVELLE-ORLEANS.* [illegible] Dr STANFORD CHAILLE [illegible]

CHANDELLES [illegible] JACOB DUCHAMEL & Co.

Nattes, Toile cirée, Tapis, No 19, RUE DE CHARTRES. 500 [illegible]

BRIQUES [illegible]

Université de la Louisiane. COLLEGE ET ECOLE DE GRAMMAIRE. LES différents exercices de l'année scolaire 1858—1859, auront lieu ainsi qu'il suit: [illegible] LOUIS DUPAU.

Maison Rouge No 1. ENTRE LES DEUX MARCHES. ROBERT & GUEYDAN. Viennent de recevoir et vendent à des prix excessivement réduits: [illegible] ROBERT & GUEYDAN.

Avis aux Amateurs. VINS DE CHOIX DE HONGRIE. EN DEBARQUEMENT du navire Saltana [illegible] FAURES & NORMAN, 24 et 26, rue Royale.

EN débarquement du navire Uruguay de Marseille [illegible] E. VALARUN, 161 rue Royale.

AVIS. LES personnes qui doivent à feu Louis Lannaux [illegible] M. & C. LANAUX, 29 rue Carondelet.

ATTENDU incessamment par le navire Artésien, venant de Bordeaux: [illegible] FAURES & NORMAN, 24 et 26 rue Royale.

INSTITUT ACADEMIQUE D'ORLEANS. Pensionnat et Externat. *Encoignure Ursulines et St-Claude, N. O.* J. C. HARDNEY, A. M. Directeur. [illegible] 28 juin—1m

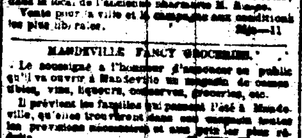

POUR cause d'agrandissement, M. E. DURAND a l'honneur de prévenir [illegible] PORCELAINES, VERRERIES, CRISTAUX, etc. [illegible]

MANDEVILLE FANCY GROCERIE. Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public [illegible]

HOTEL St LOUIS. LES soussignés, ayant acheté l'Hôtel St Louis [illegible] O. E. HALL & Co.

ACCOUCHEUSE. MME MORRIER, obligée pour cause de santé [illegible]

Bonne nouvelle pour [illegible] *Filtres Carbono-Potassic de 1856, de Fonvielle.* [illegible]

M. L. GUILLEBEAU [illegible]

Barèges—Barèges—Barèges. *Au magasin de marchandises sèches à bon marché de* THEODORE DANZIGER. [illegible]

Magasin et maison à louer. INSTALLATIONS A VENDRE. [illegible] A. HAUGET.

EN débarquement [illegible]

A LOUER. [illegible] SPO ROCHEREAU & Co.

AVIS MEDICAL. LE docteur C. V. GUINAND, de retour à la Nlle-Orléans [illegible]

CHAMBRES [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. *Bureau coin Canal et Passage de la Poste.* Nouvelle-Orléans, le 6 juillet 1859. A une assemblée générale de la Direction, tenue le 5 juin [illegible] HENRY PEYCHAUD, président. LOUIS BARNETT, secrétaire.

Compagnie d'Assurance du Sénat. No 22, rue St Charles. A UNE assemblée de la Direction tenue le 3 juin 1859 [illegible] PLACIDE FORSTALL, président. [illegible], secrétaire.

LA société existant en cette ville sous la raison de PUIG & AVENDANO [illegible] P. AVENDANO. T. AVENDANO.

LA société existant sous la raison sociale de E. MAILHO & Co. [illegible] F. EIMAILHO, F. VAILLY, F. NEYREY.

Dissolution de Société. LA société A. B. JAMES & Co [illegible]

Avis. A. B. James et Robert McKee [illegible]

ECOLES PUBLIQUES DU DEUXIEME DISTRICT. LES examens annuels de ces écoles auront lieu dans l'ordre suivant: [illegible] A. T. ROMAIN, secrétaire.

Hotel d'Orléans. PRIX de la pension par semaine [illegible]

Changement de bureau. MM. C. E. GIRARDEY & Co ont transporté leurs bureaux au No 2?, RUE DES MAGASINS [illegible]

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. LES Directeurs de cette Compagnie [illegible] N. O. J. TEGAIR, Trésorier.

Champignons. 40 caisses champignons de Bordeaux [illegible] F. GRAS & LE LOIR.

Sources de Belle Cheney. Ce délicieux séjour [illegible] PATIN & DELAHOUSSAYE.

FRUITS [illegible] LOUIS F. MAXENT.

EN débarquement du Lamcel, Dyer, du Havre [illegible] LOUIS F. MAXENT.

EN débarquement de l'Edward Everett [illegible] LOUIS F. MAXENT.

LIBEZ CECI. MADAME VIRGINICA, la grande prophétesse [illegible]

WHISKY—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co, 15, rue Tchoupitoulas.

AMIDON—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

CHANDELLES—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

WHISKY—[illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co.

A louer. [illegible]

Demande de domestiques. ON demande [illegible]

Médicaments français. LE soussigné vient de recevoir de France [illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. [illegible]

LE magasin [illegible]

[illegible] BELKNAP & SHARS, Commissionnaires de produits. [illegible]

Confiserie! Confiserie! UN magasin de confiserie [illegible] MADAME [illegible]